

Procès-verbal – Séance du 12 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 12 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Date de convocation :
05 septembre 2017

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 16
procurations : 3
votants : 19

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame BLANCO-HERCELIN donne pouvoir à Monsieur GICQUELLO

Madame LE SAUTER – LE BEL donne pouvoir à Monsieur LEMBELEMBE

Madame LHOPITALIER donne pouvoir à Madame HAVART

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUESSEL a été élu secrétaire de séance

♦ 2017 – 09 – 01 : Demandes de subventions d'investissement

Monsieur le Maire rappelle qu'au BP 2017, le conseil municipal de Malestroit a décidé de réaliser des aménagements de sécurité routière en agglomération, afin de limiter la vitesse des véhicules et de sécuriser l'accès à deux nouveaux établissements publics.

Il précise que les aménagements suivants sont envisagés :

- Rue Edouard Entremont : à l'intersection de la route menant au Collège Yves Coppens : mise en place de feux tricolores. Durant les créneaux scolaires, les feux permettront aux bus de sortir plus aisément sur la route départementale. En dehors de ces créneaux, les feux se déclencheront en cas de dépassement de la vitesse autorisée. Le coût des travaux est estimé à 20.500 € HT.
- Rue du Jaugan : aménagement d'un carrefour suite aux travaux de construction d'une piscine intercommunale. Il s'agit de sécuriser l'accès à cet équipement, qui accueillera notamment des scolaires ; Faubourg Sainte-Anne : aménagement d'un carrefour suite aux travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire communale. Il s'agit de sécuriser l'accès à cet équipement, et de faciliter la sortie sur la route départementale, qui est la route principale traversant Malestroit, avec un trafic routier dense. Le coût des travaux est estimé à 61.000 € HT
- Ilot arrêt de bus rue Jean XXIII : afin de sécuriser l'arrêt de bus, il est prévu la mise en place de bordures béton. Ces travaux permettront de mettre en sécurité les élèves prenant les transports scolaires. Le coût des travaux est estimé à 6.080 € HT.

Monsieur le maire ajoute que sont également prévus la réfection de la rue Laménais (travaux estimés à 25.000 € HT) et des trottoirs sur accotement rue de la Morlaye (travaux estimés à 11.690 € HT).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter au Conseil Départemental les demandes de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour l'ensemble de ces travaux, et au titre de l'enveloppe Amendes de police pour les travaux de la rue Edouard Entremont, de la rue du Jaugan, du faubourg Sainte-Anne et de la rue Jean XXIII (travaux de sécurité routière).

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 09 – 01 :

Bertrand Dany se réjouit de l'ensemble de ces travaux. Il regrette cependant que cette délibération n'est pas été prise plus tôt, certains travaux ayant déjà débuté. Monsieur le Maire précise que seul l'ilot de bus a été réalisé, pour un coût minime par rapport aux autres travaux.

♦ 2017 – 09 – 02 : Lotissement de la Croizédo : validation du tableau définitif des lots et surfaces

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé le prix de vente à 45 € du m² lors de sa séance du 13 juin 2017.

Sur demande de l'office notarial, il convient de préciser cette délibération en validant le tableau définitif des lots et surfaces que vous avez reçus avec votre convocation.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le tableau définitif des lots et surfaces suivant :

LOT N°	Surface en m ²	Montant de la Parcelle
1	617	27 765,00 €
2	540	24 300,00 €
3	570	25 650,00 €
4	581	26 145,00 €
5	500	22 500,00 €
6	456	20 520,00 €
7	393	17 685,00 €
8	427	19 215,00 €
9	580	26 100,00 €
10	914	41 130,00 €
11	547	24 615,00 €
12	362	16 290,00 €
13	358	16 110,00 €
14	431	19 395,00 €
15	358	16 110,00 €
16	549	24 705,00 €
17	486	21 870,00 €
18	511	22 995,00 €
19	469	21 105,00 €
20	542	24 390,00 €
21	650	29 250,00 €
22	1 559	70 155,00 €
23	431	19 395,00 €
24	399	17 955,00 €
25	628	28 260,00 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 09 – 02 :

Bertrand Dany regrette que le lot n°22, initialement prévu pour du locatif à loyer maîtrisé, soit aujourd'hui à vendre au même titre que les autres lots.

Monsieur le Maire rappelle que Malestroit compte 65 logements sociaux, ce qui est suffisant par rapport aux demandes reçues en mairie. Il précise que l'idée est néanmoins intéressante, et qu'elle pourra être étudiée dans 2 ou 3 ans si des besoins sont constatés, en réfléchissant sur des petites maisons individuelles. Il ajoute que 6 logements T2 sont à l'étude au niveau du Foyer Logement.

Michelle Trégouët rappelle le manque de logements d'urgences sur le territoire communautaire. Elle souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour certains ménages qui pourraient d'abord être en location dans de petites maisons individuelles, avant d'acheter. Elle précise que la ville a besoin de renouveler sa population par l'accueil de familles, et qu'il faut pouvoir les accueillir.

Monsieur le Maire indique que depuis le début de son mandat, l'équipe s'attache à développer l'attractivité de la ville, en accueillant des jeunes et des familles, mais il ne faut pas négliger les jeunes retraités. Il précise n'avoir jamais vu autant de DIA qu'actuellement, signe que Malestroit attire, et il y a beaucoup de jeunes ménages qui achètent.

Catherine Le Lièvre, de par son activité professionnelle, confirme qu'au cours des dernières années, elle constate les maisons à rénover sont plutôt achetées par des familles, ce qui est nouveau.

Bertrand Dany souhaite insister sur la nécessité de développer le parcours résidentiel.

Evelyne Guerret précise que la construction un logement collectif locatif sur le lot n°22 aurait pu permettre d'accueillir des jeunes, qui seraient ensuite restés à Malestroit.

Catherine Le Lièvre précise que les jeunes qu'elle reçoit dans le cadre d'acquisitions sont souvent déjà locataires à Malestroit, qui dispose d'un certain nombre de logements privés destinés à la location.. Elle ne ressent donc pas pour l'instant le besoin de construire des logements locatifs pour accueillir ces jeunes.

◆ **2017 – 09 – 03 : Maisonnette de la Gare : cession gratuite du terrain appartenant au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 mars dernier, le conseil municipal a validé la cession aux Transports Ollivier d'une bande de terrain située à l'arrière de la parcelle AW 145 où se situe la maisonnette de la Gare.

Il était également prévu que le Conseil Départemental cède gratuitement à la commune son délaissé de terrain d'environ 790 m² jouxtant cette maisonnette, qui ce permettrait de la valoriser dans le cadre d'une vente.

Vous avez reçu le plan de ce secteur. Le conseil municipal devra confirmer par délibération son souhait de se voir céder à titre gratuit cette parcelle d'environ 790 m², et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour cette cession.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Evelyne Guerret, Bertrand Dany et Michelle Trégouët), le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la rétrocession gratuite de la parcelle d'environ 790 m² appartenant au Conseil Départemental jouxtant la Maissonnette de la Gare, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour cette cession.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 09 – 03 :

Evelyne Guerret demande si les riverains ont été interrogés et associés sur la cession de la bande de terrain aux Transports Ollivier, et la fermeture de la petite voie à l'arrière de l'ancien café.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas l'objet de la délibération. Il ajoute que cette bande et ce nouvel accès répondent à des enjeux de sécurité autant pour le transporteur que pour les riverains, puisque les camions n'auront plus à traverser la départementale.

Bertrand Dany précise que le problème ne concerne pas ce point de sécurité, mais plutôt la fermeture de la voie.

Monsieur le Maire indique que les Transports Ollivier vont dans un premier temps réaliser les travaux d'aménagement, et que l'aménagement de sécurité sera réfléchi de manière globale sur l'ensemble de ce secteur.

◆ 2017 – 09 – 04 : Camping municipal : décision relative à la vente

Monsieur le Maire rappelle que, lors du conseil municipal du 11 juillet dernier, la vente du camping municipal a été validée. Il précise qu'il convient, en complément à cette délibération, de l'autoriser à signer le compromis de vente, et tout autre document relatif à cette vente à intervenir en l'étude de Maître Latrille, notaire à Rennes.

Après délibération et à la majorité (1 contre : Evelyne Guerret ; 2 abstentions : Bertrand Dany et Michelle Trégouët), le conseil municipal décide de confirmer la vente du camping municipal au prix de 262.269 € dans les conditions précisées dans la délibération du 11 juillet 2017, et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, et tout document relatif à la vente du camping municipal, à intervenir en l'étude de Maître Latrille, notaire à Rennes.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 09 – 04 :

Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais été question que le Club de Canoë-kayak, qui par ailleurs fête ses 40 ans et a d'excellents résultats, quitte Malestroit.

Il rappelle que la possibilité d'élargissement du canal dans le but de diminuer les aléas d'inondations dans la ville sera précisée dans des conditions suspensives dans l'acte de vente, avec cession de terrains équivalents à l'arrière du camping, sur une durée maximum de 10 ans.

Evelyne Guerret demande si le montant du loyer qui sera versé par la commune pour le maintien du Club dans ses locaux actuels a déjà été défini. Monsieur le Maire indique que ce montant n'est pas encore complètement finalisé, l'investisseur devant affiner le montant des travaux envisagés dans ce bâtiment. Le loyer sera déterminé en fonction de ce montant, lissé sur 15 ans.

Evelyne Guerret souhaite avoir une fourchette de prix. Le coût n'étant pas définitif, Monsieur le Maire préfère ne pas se prononcer et attendre le moment opportun.

Christian Guillemot ajoute que les travaux de rénovation et de remise aux normes représenteront un montant assez important, mais qu'avec un lissage sur 15 ans, le montant du loyer sera raisonnable.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est prévue avec l'investisseur et les différents services extérieurs en charge de la délivrance des autorisations, afin que le projet final ne constitue pas de frein supplémentaire à l'eau en cas de crue.

Bertrand Dany souhaite savoir si l'accès au local sera libre pour le Club de Canoë-kayak, alors qu'il s'agira d'un terrain privé. Monsieur le Maire indique que la commune conserve la propriété d'une bande le long du canal, permettant notamment aux promeneurs de rejoindre la passerelle. La largeur sera suffisante pour permettre aux véhicules avec remorque du Club de pouvoir passer. Une zone de rencontre sera créée, avec priorité aux piétons et limitation de la vitesse à 20 km/h.

Monsieur le Maire précise que l'investisseur souhaite faciliter le maintien du Club dans ce lieu.

Evelyne Guerret indique qu'en 2015, Monsieur le Maire avait fait savoir à une personne que la valeur du camping était estimée à 190 000 €, et celle du local canoë-kayak à 80 000 €. Elle s'étonne du montant de la vente aujourd'hui fixé à 262 000 €.

Monsieur le Maire souhaite savoir qui a indiqué ces montants. Il précise qu'il s'agit de montants erronés, puisque France Domaine avait déjà évalué ces biens, et qu'il ne s'agissait pas de ce coût. Il précise qu'il n'aurait jamais indiqué des montants différents de ceux de France Domaine.

Michelle Trégouët est satisfaite que le Club de Canoë-kayak puisse poursuivre sa pratique à Malestroit. Elle regrette que le conseil municipal soit amené à se positionner sans connaître le montant du loyer. Elle précise que les bâtiments de l'abattoir auraient pu accueillir le club, rappelant que ce projet avait été étudié.

Monsieur le Maire indique que des études concernant l'abattoir avaient effectivement été menées après sa fermeture en 2009, mais que cela ne convenait pas au Club.

Il précise que le vote de ce soir ne concerne pas la vente du camping, déjà actée en juillet, ni le montant du loyer, mais autorise simplement le maire à signer les documents liés à la vente.

Christian Guillemot souligne que le futur camping accueillera plus de monde, plus de jeunes, avec certainement plus de moyens. Le canoë-kayak et le camping seront complémentaires. Tout cela sera très positif pour ce secteur, qui va reprendre vie.

◆ 2017 – 09 – 05 : Abattoir : présentation d'un projet et décision sur la vente des bâtiments

Monsieur le Maire indique que l'abattoir municipal a fermé ses portes le 31 décembre 2009. Depuis, cet ensemble de bâtiments est resté vacant, le locataire occupant la maison étant parti en 2015.

Monsieur le Maire précise que, depuis 2009, différents projets ont été étudiés pour réhabiliter ces bâtiments, sans qu'aucune suite n'y soit donnée.

Il indique avoir été contacté par un porteur de projet qui souhaite acquérir cet ensemble afin d'y développer une activité de brasseur.

Les Domaines avaient formulé en mai 2016 un avis sur la valeur de ces bâtiments, cadastrés AZ 188, estimés à 16.000 € (+/- 15 %) compte tenu de son état et de son implantation en zone inondable.

Monsieur le Maire présente Monsieur Erwan AUDO, l'un des porteurs du projet, qui procède à une présentation de son beau projet de micro-brasserie.

Après délibération et à la majorité (3 contre : Evelyne Guerret, Bertrand Dany et Michelle Trégouët), le conseil municipal approuve la vente des bâtiments de l'abattoir au prix de 13 600 €, et autorise Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette vente à intervenir en l'étude de Maître Laroze, notaire à Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 09 – 05 :

Christian Guillemot demande quelle est la date retenue pour l'ouverture de la micro-brasserie. Le porteur de projet indique que c'est prévu pour le mois de mars 2018.

Bertrand Dany est surpris du montant de l'estimation réalisée par France Domaine, alors que ce bien comporte un certain nombre de bâtiments et une surface importante.

Monsieur le Maire indique faire confiance aux spécialistes qui ont estimé ce bien après s'être déplacés et avoir visité l'ensemble des lieux. Il précise que l'abattoir est fermé depuis 2009, et qu'aucuns travaux n'ont été réalisés depuis. Il estime qu'il faut savoir accueillir ce type de projets qui tient la route.

Monsieur le Maire précise qu'il a attendu que les négociations soient suffisamment avancées pour annoncer le montant estimé par France Domaine.

Vincent Pouëssel ajoute que le porteur de projet avait fait une première proposition à l'euro symbolique, car de nombreux travaux sont à prévoir. Il ajoute que si les bâtiments avaient été entretenus, le prix aurait été plus élevé.

Bertrand Dany estime quand même le prix très peu cher.

Catherine Le Lièvre souligne que le rapport de France Domaine ne prend en plus pas en compte les diagnostics de type mэрule. Elle précise que certains biens à Malestroit, même situés en zone non inondable, sont vendus peu cher en raison de leur mauvais état global. Lorsque beaucoup de travaux sont à prévoir, cela effraie les acquéreurs potentiel et fait donc baisser les prix.

Michelle Trégouët demande pourquoi la fourchette basse de – 15 % est tout de même appliquée à ce prix déjà faible. Monsieur le Maire indique qu'il faut savoir négocier et raisonner. Il s'agit d'une très belle opportunité d'avoir ces deux jeunes souhaitant se lancer avec un projet sérieux. Cela fait partie de la politique de développement de la ville dont ils vont contribuer à favoriser le rayonnement.

Michelle Trégouët rappelle le souhait de l'acquéreur du camping d'acheter également ces locaux, se demandant si le prix proposé n'aurait pas été plus élevé. Monsieur le Maire précise que la volonté était justement d'avoir deux acquéreurs distincts.

Evelyne Guerret indique que l'abattoir est un bien public, et que la commune n'a pas le droit de le brader. Elle précise que le bail prévu pour le Club de canoë-kayak n'est que pour 9 ans, sans en connaître le loyer, et que les bâtiments de l'ancien abattoir auraient pu constituer un bon local pour les accueillir. Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà apporté des réponses sur ce point un peu plus tôt dans la discussion.

Michelle Trégouët souligne que c'est le prix de vente qui pose véritablement question. Christian Guillemot rappelle qu'une expertise a été réalisée par France Domaine. Il précise que la qualité du projet présenté a amené à proposer un tarif dans la fourchette basse de l'estimation, en tenant compte du fait que les bâtiments étaient à l'abandon depuis des années.

Monsieur le Maire ajoute que par le passé, des sommes importantes ont également été dépensées dans l'achat d'un bâtiment voué à la destruction (rue du Général de Gaulle). Il précise que la Présidente des Petites Cités de Caractère, venue à Malestroit durant l'été, lui a indiqué qu'il n'y avait pas d'obligation de détruire le bâtiment en question dans le cadre des Petites Cités.

◆ **2017 – 09 – 06 : Dénomination de rue : « Allée des Ecureuils »**

Monsieur le Maire indique que, compte tenu des nouvelles constructions de maisons d'habitations réalisées rue du Bois Solon (après le 7ter), les riverains sollicitent la municipalité afin d'attribuer un nom de rue à ce secteur, et plus particulièrement « Clos des Ecureuils ».

Afin de conserver une appellation correspondant au lieu, il est proposé de dénommer cette voie « Allée des Ecureuils ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le nom d' « Allée des Ecureuils » à la voie située rue du Bois Solon, après le numéro 7 Ter.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 09 – 06 :

Néant

◆ **2017 – 09 – 07 : Petites Cités de Caractère : avis sur l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil de l'exposition « Plans cavaliers »**

Monsieur le Maire indique que les Petites Cités de Caractères ont lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de mettre en place une exposition des plans cavaliers dans les communes qui le souhaitent.

La participation des communes est fixée à 800 € et la bache représentant Malestroit sera conservée. L'exposition serait accueillie au Pass'Temps.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour accueillir l'exposition « Plans cavaliers » dans les conditions précédemment énoncées.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 09 – 07 :

Néant

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Dossier Lidl

Danièle Gru souhaite avoir des précisions sur la date d'ouverture du futur magasin Lidl.

Monsieur le Maire indique que c'est prévu avant l'été 2018. Il rappelle que le projet comprend la création d'un rond-point, entièrement pris en charge par Lidl, qui permettra d'embellir l'entrée de ville et de ralentir la circulation.

Christian Guillemot souligne l'impact positif qu'aura ce projet, et salue l'engagement et la réussite de Monsieur le Maire dans ce dossier.

Christian Guillemot et Jean-Paul Lembelembe souhaitent souligner le travail quotidien réalisé par Monsieur le maire sur l'ensemble des dossiers communaux, ce qui n'est pas toujours visible de l'extérieur.

- Local Croix Rouge

Michèle Trégouët s'étonne du départ de Malestroit de la Croix Rouge, et ne comprend pas comment cette association a pu se retrouver sans local pour poursuivre sa vesti-boutique. Elle espère qu'il ne faut pas lancer une pétition pour avoir gain de cause à Malestroit. Elle demande également ce qu'il en est du bagad, qui devait s'installer dans l'ancien local de la Croix Rouge.

Jean-Paul Lembelembe souhaite préciser que la municipalité ne fonctionnera jamais au chantage, et que si une solution a été trouvée avec le Club de canoë-kayak, ce n'est nullement en raison de la pétition.

Yannis Le Brun indique que le bagad a transmis un courrier en Mairie en juillet, et qu'un devis a été reçu pour les travaux de réaménagement. Le dossier est en cours.

Monsieur le Maire précise que la salle des fêtes a été provisoirement réservée pour les répétitions de bombarde afin de répondre aux besoins du bagad.

Il ajoute que concernant la Croix Rouge, à entendre Michelle Trégouët, la municipalité ne fait rien dans le domaine social. Il rappelle que durant l'été, il a demandé au CCAS d'acheter deux tentes pour aider deux jeunes qui n'avaient pas de quoi se loger. L'un a depuis trouvé un emploi et loge maintenant à Malestroit.

Monsieur le Maire indique avoir visité trois pas de porte avec la Présidente de la Croix Rouge, avec rencontre des propriétaires, mais rien n'a abouti. Il rappelle que cette association avait souhaité quitter, il y a quelques années, le local situé rue des Ecoles pour aller dans l'Algeco, qui aujourd'hui ne convient plus. Ils souhaitent maintenant un local dans le centre, mais cela ne se fait pas d'un claquement de doigts. Ils ont décidé d'ouvrir une boutique à Sérent, mais Monsieur le Maire n'exclut pas de les recevoir à nouveau à Malestroit.

Monsieur le Maire rappelle que certaines associations ont attendu plus de 10 ans avant d'obtenir un local. Il précise que la solution de mettre en place une benne de récupération des vêtements sur le parking de la Trésorerie a été refusée.

- Recensement

Michelle Trégouët demande si les résultats du dernier recensement sont connus. Monsieur le Maire indique qu'un courrier de l'INSEE a été transmis au début de l'été avec les chiffres, et qu'il en fera état lors du prochain conseil municipal.

- Rentrée scolaire

Michelle Trégouët demande si des éléments sont à souligner suite à la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire indique que tout va bien, on compte de plus en plus d'élèves dans l'ensemble des établissements.

- Médecins généralistes

Jean-Paul Lembelembe indique qu'un troisième médecin s'installera dans la Maison de santé pluridisciplinaire mi-octobre, pour un démarrage d'activité début novembre.

Il précise avoir également rencontré durant l'été, en compagnie de Monsieur le maire, le jeune couple qui s'installera au second semestre 2018.

Jean-Paul Lembelembe ajoute que le cabinet médical provisoire s'est également installé dans la Maison de santé, en raison du déménagement de l'AMIEM dans les locaux qu'il occupait jusqu'alors.

Monsieur le Maire précise que la Trésorerie va s'agrandir, et occuper anciens locaux de l'AMIEM.

- Wifi le long du canal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du chargé de mission Bretagne de l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures, félicitant la municipalité de l'installation du Wifi gratuit le long du canal, et précisant qu'il s'agit de la première initiative de la sorte en Bretagne.

- Pardon des camping-caristes

Monsieur le Maire indique que le 1^{er} Pardon des camping-caristes, qui a eu lieu le 2 septembre 2017, a réuni 200 participants, tous ravis. Il pense qu'au moins 500 participants seront présents l'année prochaine.

Monsieur le Maire précise que cette manifestation participe au développement économique de la ville. Il ajoute que la facture d'eau de 1 100 € payée annuellement par la commune pour la gratuité aux camping-cars sera divisée par deux cette année, en raison du droit de place de 600 € payé par le revendeur de camping-cars venu lors du Pardon. Il précise que l'année prochaine, il prendra en charge la totalité puisque l'emplacement sera plus important.

- Jumelage

Jean Brook indique s'être rendue à Eyam fin août avec le COJEM, et précise que le séjour s'est très bien déroulé, avec un programme riche. Elle ajoute que l'officialisation de ce jumelage est souhaitée pour 2018.

Jean Brook rappelle que les écossais de Jedburgh sont arrivés à Malestroit ce jour.

Elle indique également que l'accueil des peintres polonais, dans le cadre de l'Art dans les Cités, seront présents à Malestroit du 23 au 30 septembre 2017.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.